

A.L.L.M.
Société civile immobilière
au capital de 500 euros
Siège social : 18 Rue de la Chênaie
LA MEIGNANNE
49770 LONGUENEE-EN-ANJOU
SIREN 891 986 838 RCS ANGERS

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU _____

Les soussignés :

Madame Sandrine MONCHO,
Demeurant Le Petit Épinay 49370 BECON-LES-GRANITS,
Titulaire de 25 parts sociales en pleine propriété,

La société ANNALO,
Société civile au capital de 500 euros,
Siège social : Le Petit Épinay - 49370 BÉCON LES GRANITS,
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro SIREN 891 651 226 RCS
ANGERS,
Représentée aux présentes par son gérant, Monsieur Sébastien MONCHO,
Titulaire de 25 parts sociales en pleine propriété,

Détenant ensemble 50 parts sociales, soit la totalité des parts de la Société **A.L.L.M.**, désignée en tête
des présentes,

Agissant en qualité de seuls associés de ladite Société et conformément aux dispositions de l'article
17-2) des statuts,

En présence de Messieurs Benoît KERLEAU et Sébastien MONCHO, en leurs qualités de cogérants
non associés,

Ayant pris connaissance des documents suivants, tenus à leur disposition :

- L'acte de cession de parts sociales signés le _____ ;
- La lettre de démission de Monsieur Benoît KERLEAU de ses fonctions de cogérant ;

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes, relatives :

- à la modification de l'article 7 des statuts suite à cession de parts sociales,
- à la constatation de la démission de Monsieur Benoît KERLEAU de ses fonctions de cogérant,
- à la suppression des articles 27 et 28 des statuts qui sont relatifs à la constitution de la société et devenus
sans objet,
- aux pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

DS


Paraphe


Paraphe


PREMIERE DÉCISION

Les associés, tous soussignés, comme conséquence de la cession de parts sociales intervenue ce jour, décident à l'unanimité de modifier les articles 6 et 7 des statuts pour tenir compte notamment de la nouvelle répartition des parts sociales :

ARTICLE 6 - APPORTS - FORMATION DU CAPITAL

Il y est ajouté l'alinéa suivant :

« Aux termes d'un acte sous seing privé en date du _____, Monsieur Benoit KERLEAU a cédé à Madame Sandrine MONCHO, la totalité des 25 parts sociales numérotées de 1 à 25 lui appartenant dans la Société. »

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

« Le capital social est fixé à CINQ CENTS EUROS (500 €).

Il est divisé en CINQUANTE (50) parts de DIX EUROS (10 €) chacune, lesquelles sont attribuées comme suit :

- à Madame Sandrine MONCHO,
Vingt-cinq parts sociales en pleine propriété,
numérotées de 1 à 25, ci 25 parts

- à la société ANNALO,
Vingt-cinq parts sociales en pleine propriété,
numérotées de 26 à 50, ci 25 parts

*Total égal au nombre de parts composant le capital social :
Cinquante parts, ci 50 parts »*

DEUXIEME DÉCISION

Les associés, tous soussignés, prennent acte à l'unanimité de la démission de Monsieur Benoît KERLEAU de ses fonctions de cogérant de la Société à compter de ce jour et décident à l'unanimité de ne pas procéder à son remplacement.

TROISIEME DÉCISION

Les associés, tous soussignés, décident à l'unanimité de supprimer les articles 27 et 28 des statuts intitulés respectivement « REPRISE DES ENGAGEMENTS ANTERIEURS A LA SIGNATURE DES STATUTS ET A L'IMMATRICULATION DE LA SOCIETE - PUBLICITE – POUVOIRS » - « PUBLICITÉ – POUVOIRS », qui concernent l'immatriculation de la Société et devenus sans objet.

QUATRIEME DÉCISION

Les associés, tous soussignés, donnent à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

DS


Paraphe


Paraphe


A cet effet, un original des présentes est remis à la gérance qui le reconnaît.

Signé par voie électronique le _____, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, par l'intermédiaire de la plateforme <https://docusign.fr/>, ainsi que le reconnaissent et l'acceptent les signataires.

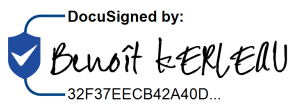
Madame Sandrine MONCHO
Associée,

Signé par :
 Sandrine MONCHO
74696C90D28B408...

Pour la société ANNALO
Monsieur Sébastien MONCHO
Associée,

Signé par :
 Sébastien MONCHO
AD4BC05B4FF843E...

Monsieur Benoît KERLEAU

DocuSigned by:
 Benoît KERLEAU
32F37EECB42A40D...

DS
 Bk

Paraphe
 SM

Paraphe
 SM